

**COMMUNE DE SAINT SERVIN DU BOIS**  
**Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 7 janvier 2013**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 7 janvier 2013 à 19 h en Mairie de Saint Servin du Bois.

**ETAIENT PRESENTS :** Jean-Marc HIPPOLYTE, Jean-Paul GRILLOT, René PAULUS, Martine BOYER, Pascale FALLOURD, Nadine PALERMO, Nicole LEVIEUX, Jean-Luc DRUOT, Jean-Claude PIERRAT, Gilbert BROCHOT, Philippe DESBROSSES, Christiane BRAMARD, Anne-Marie LALLEMENT, Catherine GRANDIN, Jean-Claude DUFOUR.

**EXCUSES :** Delphine ACIER, Alban VINCENOT, Jérôme HAMULKA, Catherine CHARPENTIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Martine BOYER.

Le Maire présente ses vœux à l'ensemble du Conseil Municipal. Il évoque les principaux projets de 2013 : les travaux du Cabinet Médical et la requalification de l'école maternelle.

#### ORDRE DU JOUR

- ⚡ Compte rendu de la dernière séance
- ⚡ Dossiers en cours
- ⚡ Travaux en cours
- ⚡ Questions diverses

La lecture du compte rendu de la séance du 3 décembre 2012 ne faisant pas l'objet d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### I - DOSSIERS EN COURS

##### Elargissement du Périmètre de la Communauté Urbaine

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée, et notamment son article 60,

Vu le décret n°70-37 en date du 13 janvier 1970 portant création de la Communauté Urbaine le Creusot-Montceau,

Vu l'avis favorable de la commission départementale de coopération intercommunale en date du 21 septembre 2012,

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le périmètre de la Communauté urbaine est étendu aux communes de Charmoy, Gourdon, Marigny, Marmagne, Saint Firmin, Saint Julien sur Dheune, Saint Pierre de Varennes et Saint Symphorien de Marmagne.

A compter de la notification de l'arrêté d'extension de périmètre, le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'extension de périmètre de la communauté urbaine Le Creusot-Montceau les Mines et valide l'intégration des 8 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

##### Rythmes scolaires

La Commission des affaires scolaires est chargée de travailler sur la réforme des rythmes scolaires.

## FINANCES

### Engagement des Crédits.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'actuellement les factures ne peuvent être réglées : en effet, le budget 2013 n'est pas voté. Il informe le Conseil Municipal que la législation autorise, après délibération du Conseil Municipal, l'engagement de crédits pour le paiement de certaines factures dans la limite de 25 % des crédits engagés l'année précédente. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte d'engager les crédits nécessaires pour le paiement des factures dans la limite de 25 % des crédits engagés en 2012, en attendant le vote du budget 2013.

### Remboursement participation Conservatoire de Musique - Ville du Creusot.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 18 janvier 2010 concernant le remboursement de participation au Conservatoire de musique - Ville du Creusot pour les familles de Saint Sernin du Bois. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✚ souhaite continuer la même participation financière que les années précédentes ; ainsi les tarifs appliqués par le Conservatoire de Musique du Creusot seront les mêmes pour les familles de Saint Sernin du Bois que pour les usagers résidant au Creusot.
- ✚ Décide de rembourser aux familles de Saint Sernin du Bois les différences de tarifs pour l'année scolaire 2012/2013.

### Dotation d'Équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) - année 2013.

Le Maire rappelle le projet de requalification de l'école maternelle. Pour financer l'opération, il propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. année 2013 pour les travaux de l'école maternelle et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires.

### Demande de subvention au Département de Saône et Loire - année 2013.

Le Maire rappelle le projet de requalification de l'école maternelle. Pour financer l'opération, il propose de déposer un dossier de demande de subvention au Département de Saône et Loire pour l'année 2013. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention au Département de Saône et Loire pour les travaux de l'école maternelle et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires.

### Marché public pour les travaux de l'école maternelle.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de requalification de l'école maternelle. Le maître d'œuvre rédige le dossier de consultation des entreprises. Il convient aujourd'hui de lancer un marché public pour les travaux. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de lancer un marché public pour les travaux de l'école maternelle et autorise le Maire à signer les pièces de la consultation.

### Cabinet Médical - Marché Public

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 7 mai 2012 concernant le marché de travaux en procédure adaptée pour les travaux du Cabinet médical.

Sur proposition de la Commission d'appel d'offres, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises suivantes :

Désignation du lot	Entreprise retenue	Montant H.T.
1. Vrd-Terrassement-Maçonnerie-Gros oeuvre	SIMONATO	37 426.00
2. Menuiseries extérieures et intérieures	SCOPEAU	17 367.13
3. Plâtrerie-Isolation-Peinture	SMPP	20 142.74
4. Electricité	CONNAN	13 013.00
5. Plomberie-Chauffage-Ventilation	SANI CONFORT	12 501.20
6. Revêtement de sols	CREUSOT CARRELAGE	9 999.00

Et autorise le Maire à signer les pièces afférentes à ce marché.

### CENTRE DE LOISIRS - ANNEE 2013

#### Convention pour l'accueil des enfants de Saint Sernin du Bois au sein du service jeunesse de la Commune du Breuil en 2013

Afin de proposer un service de centre de loisirs pour les petites vacances aux enfants de Saint Sernin du Bois dans le cadre de la réglementation en vigueur, il convient de renouveler la convention avec la Mairie du Breuil pour l'année 2013. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de renouveler cette convention avec la Mairie du Breuil pour l'année 2013, et autorise le Maire à la signer.

#### Recrutement de personnel pour le centre de loisirs été 2013

Anne Marie LALLEMENT rappelle au Conseil Municipal le fonctionnement du centre de loisirs communal prévu pour l'été 2013 (du 8 juillet au 2 août). Il convient de recruter des animateurs et un directeur pour assurer le fonctionnement du centre de loisirs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- ◆ De recruter du personnel saisonnier (1 directeur(trice) et des animateurs) pour assurer l'encadrement et le fonctionnement du centre de loisirs été 2013.
- ◆ Que le Maire est chargé de recruter ces agents.

## II - TRAVAUX EN COURS

Jean Marc HIPPOLYTE et René PAULUS font un point sur les travaux effectués dans la Commune.

## III - QUESTIONS DIVERSES

- ✦ Les vœux du Maire sont prévus lundi 14 janvier à 19 h à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Le prochain conseil municipal est fixé le vendredi 15 février 2013 à 19 heures.

Le Maire  
Jean Marc HIPPOLYTE



Pour Le Maire. L'Adjoint délégué